



Fiche navette des mesures de protection COVID pour l'AEP

- Chacun veillera à respecter tous **les gestes barrière (distanciation sociale, masque, ne pas toucher son visage, friction hydroalcoolique)**
- Chacun veillera à **ne pas venir** en réunion d'aumônerie, rassemblement ou temps fort s'il est malade avec fièvre rhume toux ou gastro entérite ou bien si quelqu'un de son entourage est malade depuis mois de 15 jours
- **Le masque** est obligatoire pour toutes les activités de l'aumônerie (intérieur ou extérieur) pour les jeunes comme pour les adultes tous niveaux confondus. Chacun arrive avec son masque, pour ceux qui n'en ont pas un masque tissu ou chirurgical sera fourni si possible. Sans port du masque la présence ne pourra pas être autorisée.
- **Le gel hydro alcoolique** est d'utilisation obligatoire :
 - avant et après les repas ou gouters
 - avant et après être allé aux toilettes
 - si on a touché quelque chose de potentiellement contaminant
 - avant le geste de communion
 - chaque fois que l'animateur le demande
 - chaque fois que l'on a touché ou manipulé son masque
- **Les repas ou goûters sont** possibles à condition d'être tiré du sac. Pas de partage de nourriture entre les jeunes et/ ou adultes.
- **La désinfection des locaux est effectuée par les adultes en charge des jeunes** à la fin de chaque réunion ou temps fort ou messe selon le protocole AEP ou celui de la structure qui nous accueille
- **Mise à disposition des produits par l'AEP** (gel et produits de bio nettoyage), pour les masques ce sera selon les disponibilités (masques en tissu ou chirurgical)
- **Les activités**
 - **en extérieur** restent recommandées chaque fois que possible
 - **en intérieur** sont possibles à condition de respecter tous les gestes barrière et un nombre de jeunes n'excédant pas 10 ou bien dont la surface est adaptée pour accueillir plus de personnes en respectant les consignes de sécurité soit 1 m de distance au moins entre chaque personne

Les déléguées de secteur pourront annuler ou modifier les réunions au besoin selon l'évolution de la situation sanitaire et selon les consignes du responsable du secteur, du diocèse et/ou du gouvernement

Maria, Paule et Père Renaud